

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/846-liberte-egalite-fraternite.html>

Liberté, égalité, fraternité

- Thèmes généraux - Libertés, justice, Droits Homme - Libertés -

Date de mise en ligne : lundi 15 décembre 2003

Date de parution : 15 décembre 2003

Journal La Mée Châteaubriant

Etrangeté des temps ! Il aura fallu attendre le procès d'un groupe de syndicalistes paysans à Millau pour que José BOVE (héritier spirituel de Bernard LAMBERT, autre syndicaliste paysan, éphémère député de Châteaubriant, et auteur des Â« Paysans dans la lutte des classes Â»), pour que José BOVE donc, le militant anti-globalisation (nom réel de la mondialisation) fasse scander à la foule la devise de la République Française : LIBERTE ! EGALITE ! FRATERNITE !

Quelques années à peine après la célébration en grande pompe du deuxième centenaire de la République, la simple évocation de Nation et de République apparaît comme ringarde, désuète, voire réactionnaire, et l'on célèbre à longueur de jours, de semaines, de colonnes et de discours la primauté de l'Europe, voire de la mondialisation, notions qui ne recouvrent jusqu'à ce jour que l'arbitraire des décisions et la confiscation libérale, financière et disons le mot (lui aussi démodé) capitaliste de la société . Qui sont les ringards ? qui sont les réactionnaires ?

Il est toujours utile et plus que jamais nécessaire de revenir au fondement et à la source de ce qui constitue, autre mot dévoyé, la CITOYENNETE FRANCAISE (dont il faut espérer qu'ils sont toujours enseignés dans les écoles prioritairement aux autres notions à la sauce du jour) .

Que dit la Constitution de la République ?

1- Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958 (extraits) :

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la constitution de 1946.

2- Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen du 26 août 1789 :

Article 3 - Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément

3- Préambule de la constitution du 27 octobre 1946 (et du 4 octobre 1958) (extraits) : Tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité (Voilà qui s'oppose directement aux exigences de Bruxelles et à la privatisation rampante pratiquée par Paris)

4- Constitution de 1958, titre premier, de la souveraineté (extraits) : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale (ce n'est donc pas une fédération de Régions ou même de Départements et encore moins de féodalités. Les Régions ne sauraient donc être constituantes en tant que telles de l'Europe qui ne peut avoir pour base que les Nations)

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

La devise de la République est : « liberté, égalité, fraternité »

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du referendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice (et surtout pas jadis M. DELORS ni aujourd'hui M. LAMY qui négocie avec l'US Council for International Business)

5- Constitution de 1958, titre II, Le Président de la République (extraits) :

Le Président de la République veille au respect de la constitution (...) Il est le garant de l'indépendance nationale (même à Berlin ! Où il ne doit pas confondre une convention, ou une charte, avec une Constitution, qui viendrait s'opposer ou se substituer à une autre si par contre il est grand temps de rappeler qui fait quoi et qui est responsable de quoi).

Dans un tout autre domaine (mais l'origine vient encore du patronat européen), il n'apparaît pas inutile de rappeler au MEDEF (et incidemment à Nicole Notat) un autre extrait du préambule de la constitution du 27 octobre 1946 (repris dans le préambule de la constitution du 4 octobre 1958) : La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement (...). Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. C'est donc une garantie non seulement légale, mais constitutionnelle qu'aucune convention ne saurait remettre en cause.

Jean Gilois

Ecrit le 21 octobre 2001 :

LIBERTE

L Libres comme les oiseaux et l'air.
I Ivres comme des poissons dans l'eau.
B Bienheureux comme ceux qui ignorent le besoin.
E Ensemble comme les membres d'une famille.
R Radieux comme des visages d'enfants.
T Triomphante comme la lumière des après-midi d'été
E Enthousiasmante comme l'inspiration du poète.

EGALITE

E Egaux et libres comme doivent être les citoyens
G Généreux comme les bénévoles lors des catastrophes
A Alliées comme les nations en lutte contre les dictatures
L Libérés comme les peuples affranchis de l'esclavage
I Impardonnables comme les actes terroristes
T Tenaces comme les résistants face à l'envahisseur
E Engagés comme tous les patriotes.

FRATERNITE

- F Fraternelle comme l'union entre les hommes
- R Ravis comme des frères qui se retrouvent
- A Amicales comme les associations sportives et culturelles
- T Tendres comme les joues qui reçoivent des baisers
- E Exaltante comme l'aventure de la vie
- R Rassurantes comme les mains tendues aux réfugiés
- N Naturel comme le plaisir de jouer ensemble
- I Intolérables comme la prostitution et le travail des enfants
- T Terrifiantes comme toutes ces menaces de bombardement
- E Essentiel comme le besoin d'idéal de tout être humain.

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

(par les élèves de la classe de Roland Feuvrais, école des Terrasses à Châteaubriant) - 21 octobre 2001